

ORAN / GE PRESSEEE

VOTATIONS DU 25 SEPTEMBRE

Affaiblir l'agriculture locale ?

NON

à l'initiative sur l'élevage

Votations du 25 septembre

 **Jeunes du Centre**
Canton de Genève

Le Centre
Genève 

4-6

Votations du
25 septembre

8-9

Entretien avec
Laurent Tremblet

10-11

Groupe
inclusion handicap

Agenda

septembre

01-02.09

Session du Grand
Conseil

05.09

CODIR
19h30

22-23.09

Session du Grand
Conseil

26.09

CODIR
12h15

octobre

06.10

Assemblée des
délégués

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet
<https://ge.le-centre.ch/> pour trouver les informations détaillées.

l'équipe de l'OranGE Pressée

Rédacteur en chef
Benoît Cerutti

Editeur Responsable
Vincent Gillet
Secrétaire général du Centre Genève

Graphisme
Arthur Miffon
com.betypic.ch/

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Éditeur et rédacteur: Le Centre • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • <https://ge.le-centre.ch> • facebook.com/Lecentregeneve
Molésion Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

Edito



Des votations importantes pour notre avenir

Les votations fédérales du 25 septembre prochain auront un impact important pour notre avenir.

Tout d'abord, l'initiative sur l'élevage intensif. Alors que notre modèle agricole repose sur des structures essentiellement familiales et que notre pays a toujours été pionnier en matière de protection des animaux, cette initiative constitue un véritable danger pour les exploitations d'élevage de notre pays. Il est important de rappeler que nous produisons actuellement environ 58% de la viande de volaille consommée en Suisse, avec cette initiative ce chiffre chuterait à 5%. Dans un contexte européen où les questions de souveraineté alimentaire reviennent en tête des priorités des pays, ce texte constitue ainsi un non-sens absolu.

La réforme de l'AVS constitue également un enjeu fondamental pour l'avenir de notre principale assurance sociale. La réforme vise à assurer la pérennité financière de l'AVS par un relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Dans un souci d'équilibre et de justice, cette mesure s'accompagnera de mesures compensatoires très concrètes : les femmes concernées toucheront un supplément de rente avec pour principe que plus la rente AVS est faible, plus le supplément sera important. Il pourra ainsi s'élever jusqu'à 160 francs par mois. Très clairement, ce projet équilibré et nécessaire pour les générations futures mérite notre plein soutien.

Le 25 septembre prochain, nous sommes tous concernés : de l'avenir de notre agriculture à celui de nos retraites, faisons le choix de la responsabilité.

Jacques Blondin, Président

Refusons l'initiative dite « NON à l'élevage intensif en Suisse ».

De quoi s'agit-il ?

L'initiative a été lancée par une association antispéciste : Sentience Politics. Elle vise à introduire un article 80a dans la Constitution, demandant à la Confédération de protéger la dignité des animaux et leur droit de ne pas faire l'objet d'un élevage intensif. Par intensif, l'initiative entend un élevage qualifié d'industriel, portant systématiquement atteinte au bien-être des animaux. Le cahier des charges de Bio Suisse, marque privée, serait inscrit dans la Constitution comme référence et l'importation d'œufs et de produits carnés ne respectant pas ce cahier des charges serait prohibée en Suisse. Pour terminer, un délai transitoire de 25 ans au plus serait prévu pour que les exploitations agricoles puissent s'adapter à ces nouvelles dispositions. Dans les faits, sous couvert de protéger la santé des animaux élevés en Suisse, l'initiative vise à réduire drastiquement, voire supprimer à terme, la production et la consommation de viande dans notre pays. Son titre est trompeur car il laisse à penser que l'élevage, tel que pratiqué chez nous, serait intensif et industriel. Or, il n'en est rien !

Qu'en est-il de l'élevage en Suisse ?

La Suisse a toujours été pionnière en matière de bien-être animal ! La Loi fédérale sur la protection des animaux est entrée en vigueur il y a 41 ans. Depuis, de nombreuses adaptations lui ont été apportées, tenant compte de l'évolution des connaissances en matière d'éthologie et avec pour objectif d'améliorer sans cesse le bien-être animal. Afin d'aller plus loin, des programmes de soutien public sont mis sur pied dans les années 90. Il s'agit des programmes « Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux » (SST) et « Sorties régulières en plein air » (SRPA), qui sont adaptés à chaque espèce pour répondre à ses besoins spécifiques. Fait unique, la Suisse a de plus défini des effectifs maximaux d'animaux par exploitation agricole. Le bien-être animal est donc déjà au centre des préoccupations du législateur, tout comme



des éleveuses et des éleveurs, nos normes étant les plus restrictives au monde. Il faut relever par ailleurs que l'agriculture suisse est de type familiale et non pas industrielle. Pour terminer, les produits issus d'élevages tels que proposés par l'initiative sont aujourd'hui disponibles sur le marché, vendus sous plusieurs marques et labels. Les consommateurs qui souhaitent aller plus loin que les normes de base ont donc déjà la possibilité d'acheter des produits labellisés.

Conséquences en cas d'acceptation de l'initiative ?

L'application de l'initiative aurait pour conséquence directe une très forte réduction de l'offre en œufs et produits carnés de proximité. Or, la Suisse est fortement tributaire de l'étranger pour nourrir sa population. A titre d'exemple, nous ne produisons aujourd'hui que 58% de la viande de volaille que nous consommons. En cas d'acceptation de l'initiative, ce taux d'auto-provisionnement chuterait à 5%. Avec pour effet que la volaille suisse deviendrait un produit de luxe au prix exorbitant, devenant inaccessible pour la plupart des ménages. Ensuite, la consommation d'œufs et de viande ne va pas diminuer comme par enchantement et il faudra recourir massivement à des

importations, le tourisme d'achat étant par ailleurs encouragé. L'initiative veut nous faire croire que la Suisse pourrait interdire l'importation d'œufs et de produits d'origine animale qui ne correspondent pas au cahier des charges de Bio Suisse. C'est

«Le bien-être animal est donc déjà au centre des préoccupations du législateur, tout comme des éleveuses et des éleveurs, nos normes étant les plus restrictives au monde.»

un leurre, car notre pays a passé de nombreux accords internationaux qui empêchent de telles restrictions. Finalement, les produits importés le seront de pays où les animaux sont moins

bien traités que chez nous et c'est le bien-être animal global qui en souffrira. Si l'effectif maximum de poules pondeuses par exploitation est de 18'000 en Suisse, il existe des élevages avec 600'000 poules en Allemagne. C'est de ce type d'élevage qu'il faudra importer nos œufs. Un bel autogoal en matière de bien-être animal ! Pour terminer, la plupart de nos éleveuses et de nos éleveurs seront contraints d'arrêter leur production pour des raisons économiques. A Genève, cela concerne plus particulièrement la production de volailles et d'œufs GRTA. Il faudra donc déposer un clair NON dans l'urne le 25 septembre à cette initiative inutile et trompeuse.

François Erard, directeur AgriGenève

Liberté, solidarité, responsabilité : oui à AVS 21 le 25 septembre !

En 2030 – demain, donc –, si nous n’assainissons pas notre système d’assurance vieillesse, 26 milliards manqueront aux retraitées et retraités suisses. C’est prendre nos responsabilités, envers les générations futures, celles de nos enfants, que de réformer rapidement le 1er pilier afin de garantir les rentes. Votons 2x oui le 25 septembre prochain !

Solidarité

La solidarité est le maître mot de cette réforme. Sans elle, toutes les générations futures seront discriminées. Est-ce cela que nous voulons pour nos enfants ? Financée solidairement par l’ensemble de la société à travers la hausse de la TVA, la réforme défend une juste cohésion entre les citoyennes et les citoyens de notre pays.

En tant que femme, féministe et mère de trois adolescents, dont deux filles, je me suis évidemment particulièrement intéressée au sort de mes concitoyennes dans ce projet. Il se trouve qu’actuellement, hommes et femmes perçoivent le même montant d’AVS, alors que les femmes cotisent moins et perçoivent l’AVS plus longtemps que les hommes : 66% des cotisations AVS sont payées par les hommes, 34% par les femmes. En moyenne, les femmes perçoivent leur rente AVS cinq ans de plus que les hommes. Avec la réforme, les femmes concernées par l’augmentation de l’âge de la retraite au cours des neuf prochaines années recevront une prime à vie pour compenser cette augmentation. Celle-ci s’élève à 160 francs par mois pour les revenus annuels faibles, 100 francs pour les revenus moyens et 50 francs pour les revenus élevés – la prime n’entraîne pas de réduction des prestations complémentaires pour les petits revenus.

Responsabilité

Nous sommes responsables de garantir les rentes et de maintenir le niveau de prestations – aussi pour les générations



Liberté

futures ! Or, depuis un quart de siècle, tous les efforts déployés pour assainir l’AVS ont échoué. C’est pourquoi cette réforme est urgente. Conscient de cette responsabilité, notre parti s’engage d’arrache-pied depuis des années pour aboutir à un projet équitable et équilibré.

Pendant ce temps, d’autres mettent en péril les retraites de demain sans pour autant proposer d’alternative valable et sans avoir trouvé de moyen durable de financer les rentes.

Harmoniser l’âge du départ à la retraite entre hommes et femmes est également une question de responsabilité. Dans la société en général, il y a encore beaucoup, beaucoup à faire pour l’égalité : ce n’est pas en invoquant le féminisme pour dire non le 25 septembre que nous la ferons avancer. Au contraire : sans réforme AVS, toutes les générations futures seront discriminées – y compris les jeunes femmes d’aujourd’hui.

Enfin, les détracteurs de la réforme aiment évoquer – parfois par erreur, souvent par populisme de bas étage – le deuxième pilier, dans lequel les problèmes d’inégalité sont bien réels. Le Parlement est d’ailleurs en train d’élaborer des solutions pour y remédier. Le deuxième pilier – ou LPP – n’est pas ce sur quoi nous votons le 25 septembre.

Le Centre s’engage pour des retraites flexibles – toutefois, et avant de parler de flexibilité, les rentes doivent être assurées ! A cette condition seulement, il sera possible de mettre en place des concepts tels que celui de durée de vie active : nous militons en effet afin qu’il soit introduit et permette aux personnes qui ont commencé à travailler très jeunes de prendre leur retraite plus tôt.

Inversement, on doit pouvoir rester dans la vie active si tel est notre choix ! Avec la nouvelle possibilité de versement anticipé partiel, il est aussi possible de réduire le taux d’occupation avant même l’âge ordinaire de la retraite, sans quitter totalement la vie active. Je suis convaincue qu’une fois cette réforme entérinée, des mesures d’accompagnement bien pensées permettront une plus grande souplesse et une plus grande liberté autour de cette étape cruciale de la vie.

Liberté, solidarité, responsabilité : trois valeurs clés de notre parti, trois valeurs essentielles qui portent mon oui à AVS 21. Je vous invite à glisser, vous aussi, 2x OUI dans l’urne le 25 septembre prochain.

Marie-France Roth Pasquier,
Conseillère nationale (Le Centre/FR)

Oui à la loi sur l'impôt anticipé.

Renforcement de la place économique Suisse

Avec la modification de l'impôt anticipé, le financement des entreprises par capitaux empruntés doit être renforcé. L'impôt anticipé actuel défavorise considérablement les entreprises suisses à cet égard et affaiblit ainsi la Suisse vis-à-vis de la concurrence internationale. Aujourd'hui, les entreprises se financent sur les marchés de capitaux étrangers en émettant par exemple des obligations au Luxembourg ou à Singapour.

C'est exactement ce que veut changer ce projet de loi. Lors de la levée de capitaux à l'étranger (émission d'obligations), les entreprises suisses doivent bénéficier des mêmes conditions qu'à l'étranger et ne doivent pas continuer à être désavantagées.

À l'avenir, par conséquent, les revenus d'intérêts sur les obligations nationales seront exonérés de l'impôt anticipé et les transactions sur les obligations nationales. Non seulement la place économique Suisse sera renforcée, mais l'État va également en profiter d'un point de vue budgétaire. Si les entreprises Suisses ont accès à des financements solides et compétitifs, cela garantit également les emplois suisses et en crée également de nouveaux.

Ramener les recettes fiscales en Suisse

La réforme a un bon nombre d'effets positifs. À court terme, il y aura un manque à gagner de la part de la Confédération, car le remboursement de l'impôt anticipé peut encore être demandé pendant trois ans. Toutefois, ce manque à gagner est couvert par des provisions et n'affecte pas le budget.

En outre, la Confédération (90%) et les cantons (10%) connaîtront encore des déficits de recettes à moyen terme. Mais comme la modification de la loi sur l'impôt

anticipé supprimera certains obstacles au financement des entreprises, les entreprises suisses réémettront de plus en plus leurs obligations en Suisse. Cela signifie que la valeur ajoutée et les emplois associés reviendront également en Suisse. Cela entraîne des retombées économiques positives, non seulement pour la Confédération mais aussi pour les cantons, les communes et les assurances sociales. Une croissance du PIB de 0,5 à 0,7 % est attendue. Cela compenserait le manque à gagner à moyen terme en cinq ans. Cela signifie que la réforme ne serait pas seulement autofinancée après une courte période de temps, mais des revenus supplémentaires pourraient également être attendus.

Réformer avec discernement

Le rapport coûts-bénéfices extrêmement positif de la réforme, qui permettra même à l'État de générer des recettes supplémentaires à moyen terme, peut être atteint par un ajustement ciblé. En effet, rien ne change dans le domaine des dividendes, qui génèrent des milliards de recettes pour la Confédération et dont la couverture est absolument nécessaire.

Outre la stimulation du marché suisse des capitaux et l'accès à des financements plus avantageux, le projet se distingue également par sa simplicité administrative. Le débiteur de l'impôt anticipé bénéficie d'un allègement administratif, car il n'est plus tenu de percevoir et de verser l'impôt anticipé sur les produits d'intérêts, à l'exception des intérêts provenant d'avoirs de clients.

La Confédération et les cantons bénéficieront également d'un allègement administratif en raison de la diminution du nombre de demandes de remboursement de personnes étrangères et de personnes morales suisses traitées par l'AFC et de demandes de remboursement de personnes physiques en Suisse traitées par les cantons.

Maintenir la compétitivité à long terme

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Groupe des vingt grands pays développés et émergents (G20) ont décidé en 2021 d'ajuster la fiscalité des entreprises multinationales. Concrètement, il est demandé d'introduire dans un premier temps un impôt minimum de 15% pour certaines entreprises. 137 pays, dont la Suisse, ont rejoint ce projet. Dans un deuxième temps, il est également prévu de déplacer la fiscalité de l'État d'origine vers l'État du marché, c'est-à-dire celui où l'entreprise génère des ventes importantes.

Cette réforme fiscale de l'OCDE affaiblit énormément l'attractivité de la place suisse et sa compétitivité sur la scène internationale. Il y a un risque que de grandes entreprises quittent la Suisse. La Suisse est donc contrainte de réagir et de supprimer certains désavantages fiscaux existants. La modification de l'impôt anticipé est au premier plan. Elle peut être mise en oeuvre indépendamment de la réforme fiscale de l'OCDE et de ses exigences et offre ainsi la possibilité d'augmenter immédiatement la compétitivité de la Suisse.

Argumentaire Le Centre Suisse

Pour un contre-projet à l'IN Climat urbain

L'été caniculaire que nous avons connu nous le rappelle, la question des îlots de chaleur doit devenir une priorité en matière de politique publique.

C'est à l'aune de cette conviction largement partagée que ce printemps la commission de l'aménagement du Grand Conseil a étudié l'initiative populaire, dite « *climat urbain : de la place en ville pour les arbres, la mobilité douce et les transports public.* »

Cette initiative a pour principal objectif de lutter contre les îlots de chaleurs en milieux urbains.

L'une des propositions passe par la plantation d'arbres dans le cadre d'un plan canopée et des objectifs de mobilité douce qui prévoient notamment que « chaque année durant 10 ans, une surface égale à au moins 1% de la surface totale (état au 1er janvier 2021) de toute la voie publique située sur le territoire des communes de plus de 10'000 habitants est déduite de la voie publique accessible au trafic individuel motorisé et transformée pour moitié en espaces verts et arborés et le solde en infrastructures dédiées à la mobilité piétonne (trottoirs, piétonisation), cycliste (pistes cyclables et stationnements vélo) ou en sites propres pour les transports publics. »

Les objectifs présentés sont ambitieux, et reposent principalement sur l'urgence climatique pour stabiliser les effets des températures estivales devenues caniculaires. Si nous pouvons tous souscrire à cette volonté de repenser nos espaces publics, il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre du texte pourrait se heurter à des difficultés majeures.

Car pour comprendre les aspects empiriques et pratiques d'une intervention en milieu urbain nous devons prendre en compte un certain nombre d'éléments que ne traitent pas l'initiative : vouloir revivifier les rues uniquement en supprimant des places de parking, sans modifier les



réseaux en sous-sols (câbles électriques, canalisations) est totalement illusoire notamment en termes de temporalité et de coûts.

Par ailleurs, fixer des objectifs généraux à l'ensemble du canton sans affiner ceux-ci aux réalités de chaque commune est un non-sens d'un point de vue institutionnel.

A ce titre, je vous recommande à vos lectures l'Interface de juin 2022, édité par la FAI et la collection Ecologie Urbaines sur réinventer la ville avec l'écologie aux éditions Apogée. Les thématiques qui y sont abordées sont beaucoup plus larges que le texte de l'initiative qui oppose principalement la voiture aux cyclistes sans apporter de solutions réalisables et crédibles à un problème réel.

Car sur le fond, la commission estime nécessaire et légitime de se donner les moyens légaux pour combattre les îlots de chaleur afin de supporter les élévations de températures annoncées dans les cinquante prochaines années.

Mais sur la méthode, l'urgence climatique demande avant tout des mesures pragmatiques et réalisables à court et moyen terme dans le respect de l'ensemble des partenaires et sans passage en force.

C'est la raison pour laquelle, une majorité de la commission propose la mise en place d'un contre-projet réaliste qui pourrait reposer sur les éléments suivants :

- Des objectifs adaptés à chaque commune en fonction de leurs propres îlots de chaleur avec la mise en place de fiches thématiques élaborées dans le cadre des plans directeurs communaux ;
- La combinaison de voiries nécessaires à la mobilité et de voiries esthétiques s'inscrivant dans un schéma multifonctionnel qui prend en compte l'urbanisation des nouveaux plans localisés de quartiers ;
- La remise au jour des réseaux cachés dans la couronne périurbaine pour favoriser la biodiversité ;
- Une loi de financement de plantation d'arbres pour les secteurs sensibles (îlots de chaleur), par une participation des communes et l'utilisation des divers fonds cantonaux qui aujourd'hui se cumulent.

Ce dernier point permettrait par ailleurs de sécuriser des crédits de renouvellement adaptés aux besoins pour les dix prochaines années.

C'est dans ce contexte qu'une majorité de la commission proposera à la rentrée parlementaire de voter le principe d'un contre-projet qui devra répondre à l'ensemble des enjeux reposant sur une nouvelle urbanisation de nos villes. Les investissements ainsi consentis auront un impact direct sur notre qualité de vie et la beauté de notre canton.

Olivier Cerutti, député

Entretien avec

Deux ans après son élection au Conseil administratif de Meyrin, Laurent Tremblet évoque son action et ses projets futurs.

Les deux premières années de la législature ont été marquées par la pandémie, comment avez-vous répondu à l'urgence de la crise ?

Il est important de rappeler que c'est le précédent exécutif qui a mis en place une cellule de crise à l'interne de l'administration pour prendre en main la complexité de cette situation inédite.

C'est donc dans la continuité que nous sommes entrés en fonction et qu'il convenait d'agir. Toutefois, si je prends l'exemple de la gestion des installations sportives qui se trouve dans mon dicastère, et des réglementations changeant pratiquement toutes les semaines, il a fallu sans cesse réadapter les mesures d'accueil, nécessitant, de fait, de nombreuses réunions en parallèle et des moyens supplémentaires importants.

Nous avons dû également rapidement réagir pour équiper une grande partie de notre administration avec des PC portables afin que nous puissions déployer le télétravail dans des conditions permettant à nos équipes de poursuivre leurs missions de manière adaptée à la situation sanitaire.

Une attention particulière a été portée envers la population des ainé.e.s, afin de s'assurer par téléphone, mais aussi en leur rendant visite, que tout allait bien pour elle.

Je mentionnerais également la motion déposée par le groupe du Centre au Conseil municipal pour la distribution de bons solidaires d'une valeur de CHF20.- à chaque habitant.e, enfant compris. Dès le lendemain de sa validation, j'ai mis sur pied une équipe transversale au sein de l'administration pour que sa mise en œuvre puisse se faire rapidement. Elle avait 2 buts principaux ; soutenir la population mais



Cédit photo: Mike Sommer

aussi aider les 47 commerçants locaux participant. Le succès a été total puisque plus de 50% des 26'000 habitants ont récupéré leur bon.

Enfin, pour terminer, il faut également parler de l'opération de distribution des colis de produits de première nécessité à laquelle nous avons répondu présent en mettant à disposition les foyers du Forumeyrin.

Récemment la Ville de Meyrin a reçu des mains de la Conseillère fédérale, Simonetta Sommaruga, le prix Wakker de Patrimoine suisse qui valorise la culture du bâti dans notre pays. Que signifie ce prix pour Meyrin ?

Il signifie beaucoup pour Meyrin, longtemps considérée comme une « cité-dortoir » lors de son développement ! En y réfléchissant bien, c'est peut-être la crainte d'en devenir une qui a poussé alors tant les élus en place qu'un petit groupe de citoyen.ne.s à s'investir pour le futur de notre ville.

Et la fierté qui est la nôtre d'être la lauréate du 50ème Prix Wakker se traduit notamment par les deux raisons suivantes :

Premièrement, ce sont plus de 60 années d'efforts, de réflexions et d'actions au service de la valorisation de notre patrimoine, de l'anticipation face aux futurs défis énergétiques et de l'implication de nos habitants dans la vie de notre cité, le tout, en respectant notre nature de « ville-campagne » qui sont ainsi récompensés par ce prix prestigieux.

Et on le doit, entre autres, aux décisions visionnaires prises par les différents exécutifs alors en fonction. Je mentionnerais tout particulièrement deux Conseillers administratifs, anciennement PDC, qu'ont été Virginio Malnati et Claude Blanc. Le premier, en fonction au milieu des années 60, au moment de la construction des nombreux logements mais aussi des rues structurantes de la cité d'aujourd'hui, et le deuxième car il a su développer l'associatif et les équipements

Laurent Tremblet

sportifs pour justement faire de Meyrin autre chose qu'une cité-dortoir.

Deuxièmement, parce qu'une des raisons de l'obtention du prix est ce fameux « vivre ensemble » qui est le nôtre à Meyrin. Avec plus de 140 nationalités et un tissu associatif riche de plus de 80 associations, Meyrin a su apprendre à vivre ensemble, à créer des projets participatifs novateurs.

C'est toujours dans cette direction que l'exécutif actuel souhaite continuer à porter ses efforts, notamment en améliorant la qualité de vie dans les quartiers et en renforçant la transition de notre économie vers une économie verte et durable.

Vous avez la charge de l'environnement, quels en sont les enjeux pour une commune comme Meyrin ?

Le premier enjeu, c'est bien entendu celui de l'urgence climatique. Meyrin a défini dans son plan directeur communal que nous planterions 250 arbres au minimum chaque année et ce, sur une période de 10 ans. Cela représente donc 2500 arbres et c'est un défi !

Nous avons largement tenu les objectifs en 2021 en plantant plus de 450 arbres et le défi sera également relevé en 2022. Pour l'avenir, nous sommes en train d'élaborer un plan directeur des plantations.

Il y aura bien entendu la création du nouveau parc au cœur même de notre commune, derrière le Forumeyrin. Il fait partie du périmètre du projet « Cœur de Cité » qui comprend la construction d'un parking souterrain dont les travaux viennent de démarrer, de la construction d'une nouvelle mairie, de son esplanade et du parc, offrant à terme un lieu de détente pour tous.

Nous travaillons aussi à la création d'îlots de fraîcheur dans les quartiers, ainsi qu'à la végétalisation des artères à mesure de leur requalification. Je pense en particulier à l'aménagement de la Voie Verte d'Agglomération et du nouveau BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) qui reliera dès la fin de 2025 le centre-ville à l'Hôpital de la Tour, en traversant de part et d'autre la ZIMEYSA, et pour lequel la Commune est partie prenante pour les aménagements de ces deux projets d'envergure cantonale.

Le 2ème enjeu est celui de la gestion de l'eau, et en particulier de la question de la récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces entretenus par mes services. Il y a encore une marge significative pour s'améliorer et diminuer l'utilisation d'eau potable pour cela.

Et en matière sportive ?

L'enjeu principal est sans doute le soutien que nous apportons aux associations sportives communales. On en recense plus d'une trentaine, soutenues annuellement par le versement de plus d'un million de francs de subventions ! Mais pas seulement. C'est aussi en leur mettant à disposition des installations sportives en

«Meyrin a défini dans son plan directeur communal que nous planterions 250 arbres au minimum chaque année et ce, sur une période de 10 ans. Cela représente donc 2500 arbres et c'est un défi !»

adéquation avec les besoins que nous sommes en mesure de les soutenir dans leur quotidien.

C'est ainsi que le 9 avril dernier, nous avons inauguré deux nouveaux terrains de football synthétiques ainsi que l'agrandissement des vestiaires du Centre sportif, comprenant également une salle de musculation et une buanderie pour le Meyrin FC.

Nous finalisons cet été la 2ème étape de la rénovation des vestiaires ainsi que de la ventilation de la piscine de Livron, notre piscine couverte. Nous adaptons régulièrement le Centre sportif

de Maisonnex, proche du CERN, qui comprend nos installations de tennis et de squash.

Plusieurs projets sont à venir ces prochaines années et en particulier une délibération déposée en juin par notre groupe au Conseil municipal visant à transformer l'ancien stade de football de Vaudagne en un espace dédié au « sports pour tous » et pour lequel tout reste à faire.

Après plus deux ans de mandat et en ce début d'année de mandat de Maire, quel est votre état d'esprit ?

Détendu et fier de pouvoir profiter de cette année qui a débuté au 1er juin pour poursuivre mes visites à l'ensemble des acteurs, associations et entreprises qui font Meyrin. Mais surtout, aller à la rencontre de la population et la convaincre que la politique défendue par l'ensemble du Conseil administratif dans son programme de législature 2020-2025 « Une ville en santé pour une vie en santé » est opportune et concrète dans son quotidien !

Pour plus d'info :

https://www.meyrin.ch/sites/default/files/2021-03/Programmelegislature20202025_0.pdf

Assurer la mise en œuvre

La Suisse a ratifié la Convention internationale pour la protection des droits des personnes handicapées (CDPH) le 15 mai 2014 et a ainsi accepté de se soumettre à son organe de contrôle : le comité international pour la protection des droits des personnes handicapées. Lors de ses 563^{ème}, 565^{ème} et 567^{ème} séances – qui se sont tenues les 14, 15 et 16 mars 2022 – ce comité a examiné le rapport initial de la Suisse et a adopté les observations finales que notre pays devra suivre par la suite.

En effet, ces observations finales doivent être prises en compte comme des recommandations qui permettront de mieux appliquer les dispositions internationales.

Mais quelles sont les principales lacunes à combler ? Est-ce que le Centre n'aurait pas une carte à jouer dans la mise en œuvre effective de cette Convention ?

Difficile d'y répondre pour le moment, mais prenons exemple sur les recommandations faites par le comité pour proposer des solutions réalistes qui favoriseront l'intégration des personnes handicapées.

27^{ème} session du comité international pour la protection des droits des personnes handicapées – du 15 août au 9 septembre 2022.

Points positifs vs. Points négatifs

Bien qu'il y ait des points à améliorer, la Suisse a été félicitée pour avoir effectué les efforts suivants : l'adoption d'un projet de loi créant une institution nationale des droits de l'Homme, la signature de la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, la ratification du Traité de Marrakech – qui se focalise sur les aveugles et sur les personnes avec d'autres handicaps visuels – et l'adoption de la Stratégie de développement durable 2020-2030.



Bien que louables, ces efforts ne suffisent cependant pas à assurer convenablement la protection des droits des personnes handicapées. Trop de manquements ont été rapportés par les organisations et la société civile : harcèlements, abus, intimidations, violences et discriminations ont été dénoncés comme pratiques récurrentes, en particulier dans les institutions.

Par ailleurs, aucune initiative n'est actuellement prise pour favoriser la désinstitutionnalisation afin de donner aux personnes handicapées les moyens de mener une vie indépendante et d'éviter ainsi ce genre de traitement. Nous en profitons pour souligner le fait que la gauche a pendant longtemps soutenu la mise en institution presque automatique des personnes handicapées, au détriment de leur liberté. En outre, les droits politiques ne sont toujours pas garantis dans de nombreux cantons.

Pour rappel, le canton de Genève est le plus avant-gardiste en la matière depuis la votation populaire de novembre 2020, lors de laquelle il a été accepté par plus de 70% de la population d'accorder le droit de vote aux personnes en situation de handicap psychique ou mental.

À la suite de ce vote, d'autres cantons, dont celui de Vaud, ont entamé les démarches pour étendre l'exercice des droits politiques. Ensuite, pour revenir au bilan du comité, l'école inclusive s'avère être un échec et l'accès à l'emploi est toujours très compliqué. Enfin, le comité a remarqué un manque d'harmonisation des lois fédérales avec la Convention. Certes, la LHand a été adoptée, mais les incompatibilités présentes dans les autres lois avec le texte de la Convention n'ont pas été corrigés.

effective de la CDPH

La mission du groupe inclusion handicap

En tant que groupement politique, le groupe inclusion handicap souhaite lancer des initiatives à l'échelle cantonale pour améliorer la condition des personnes handicapées vivant à Genève. Il est prévu d'agir sur un axe en particulier : la sensibilisation au handicap (art. 8 CDPH).

Cette étape est indispensable pour mettre correctement en œuvre les dispositions de la Convention. En effet, comment intégrer les personnes handicapées dans le monde du travail si nous n'avons pas d'exemples et de modèles qui permettent de prouver leurs capacités ? Nous avons beau adopter des lois et modifier notre système, si les discriminations continuent, c'est surtout parce que le handicap est mal perçu par une grande partie de la population. Cela ne signifie pas que les personnes handicapées soient vues comme des parasites.

Dans les faits, beaucoup de personnes sont mal à l'aise face au handicap et ne savent ainsi pas comment agir avec les personnes qui en sont atteintes. En outre, d'autres ont de sérieux doutes quant aux capacités des personnes handicapées. Ces manières de voir, encore très répandues aujourd'hui, constituent des obstacles pour la mise en œuvre de nombreux articles de la Convention. Alors comment changer cette manière de voir ?

L'objectif poursuivi par notre groupe n'est pas de sensibiliser les citoyens genevois par des slogans simplistes, répétitifs et barbants, mais plutôt de mettre en évidence des profils valorisants de personnes qui ont réussi à s'émanciper malgré les limites que leur ont imposé leur handicap. Pour ce faire, il est prévu de travailler en partenariat avec des

journalistes et de publier régulièrement du contenu à leur sujet. Nous espérons sincèrement que ce projet rencontrera le succès qu'il mérite et qu'il bénéficiera à l'ensemble de la société. Nous espérons également que les différentes initiatives qui seront prises dans ce sens permettront de sensibiliser les personnes au handicap, mais aussi d'encourager et de donner espoir à celles qui en sont atteintes.

Si vous êtes intéressé-e-s à rejoindre notre groupe, l'actuel président, Djamel Bourbala, est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Belle rentrée à tous !

*Djamel Bourbala et Alexia Criado,
président et membre du groupe
inclusion handicap*

Nous avons appris récemment le décès de notre ancienne secrétaire administrative Éliane Favero. Nous garderons le souvenir d'une personne engagée au service de notre parti. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et ses proches.

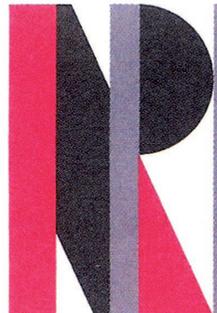


IMPRIMERIE

RIPARI Sàrl

**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch



NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32.54 - rovini@bluewin.ch



Barthélémy Roch
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch
F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch

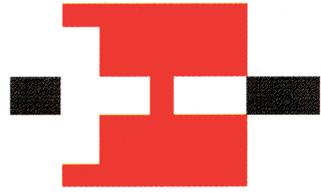
le déménagement en douceur



BALESTRAFFIC

Certifié  Qualité

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestraffic.ch



Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55
www.locatelli-electricite.ch

LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique



BOSSON
Combustibles SA

Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.



Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Soutenez Le Centre

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider Le Centre à porter ses
idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais
aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!